

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie Generali Iard, dont le Siège Social est situé 7 boulevard Haussmann 75009 Paris, atteste garantir

SDH

demeurant à :

23 AVENUE GAMBETTA
17100 SAINTES

par contrat d'assurance n° : AL169975

contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Générale pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles ci-après définies :

Diagnostiqueurs Immobiliers

Les garanties sont accordées dans les limites en montant et avec les franchises figurant au tableau ci-après.

LIBELLE	GARANTIE	FRANCHISE
Responsabilité Civile Générale		
Tous dommages confondus Ce plafond englobant Dommages corporels garantis et Dommages immatériels en résultant Causés par :	8 000 000 EUR	non indexés par sinistre, Franchise : néant
Restaurants d'entreprises Intoxications alimentaires	1 600 000 EUR	par période d'assurance, Franchise :néant
Fautes inexcusables Accidents de travail Maladies professionnelles	1 000 000 EUR	par période d'assurance, Franchise :néant
Dommages matériels garantis et Dommages immatériels en résultant dont	1 600 000 EUR	par sinistre, Franchise 10% des dommages, mini 320 EUR maxi 3200EUR
Dommages subis par les préposés	8 000 EUR	par préposé et 32000 EUR par sinistre, Franchise 160 EUR par préposé maxi 1600 EUR par sinistre
Vols, abus de confiance escroqueries, détournements par préposés négligences facilitant un vol	23 000 EUR	par sinistre, Franchise 10% des dommages, mini 320 EUR maxi 1600 EUR



GENERALI
Solutions d'assurances

LIBELLE	GARANTIE	FRANCHISE
Responsabilité Civile Générale		
Atteintes à l'environnement d'origine accidentelle	320 000 EUR	par période d'assurance, Franchise 3200 EUR par sinistre

LIBELLE	GARANTIE	FRANCHISE
Garantie(s) supplémentaire(s)		
Défense	26.000 EUR	par sinistre
Responsabilité civile professionnelle diagnostiqueur immobilier	1.300.000 EUR	par sinistre, 1.500.000 EUR par année d'assurance Franchise 3.000 euros par sinistre

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

Elle ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à St Denis, le 14/12/2009.

Generali

Pour nous écrire : Generali - 7 boulevard Haussmann - 75456 Paris Cedex 09

Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 2110412-050711
Date du repérage : 05/07/2011



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : **17350**
Commune : **Port-d'Envaux**
Adresse : **Section AB n° 251**

Chemin des Deux Palisses

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Descriptif du bien :

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom: **Dossier 2110412**
Adresse :

Objet de la mission :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante | <input checked="" type="checkbox"/> Métrage Carrez | <input type="checkbox"/> Installation électrique |
| <input type="checkbox"/> Constat amiante avant vente | <input type="checkbox"/> CREP | <input type="checkbox"/> Diagnostic Technique (SRU) |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux | <input type="checkbox"/> Diag Assainissement | <input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic énergétique |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition | <input type="checkbox"/> Sécurité piscines | <input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat termites | <input type="checkbox"/> Installation gaz | <input type="checkbox"/> Ascenseur |
| <input type="checkbox"/> Etat parasitaire | <input type="checkbox"/> Radon | <input type="checkbox"/> Diag Robien |
| <input type="checkbox"/> Etat Risques Naturel et technologique | <input type="checkbox"/> Etat des lieux | |

Résumé de l'expertise n° 2110412-050711

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **17350**

Commune : **Port-d'Envaux**

Adresse : **Section AB n° 251**

Chemin des Deux Palisses

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Précision :

Objet de la mission :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante | <input checked="" type="checkbox"/> Métrage Carrez | <input type="checkbox"/> Installation électrique |
| <input type="checkbox"/> Constat amiante avant vente | <input type="checkbox"/> CREP | <input type="checkbox"/> Diagnostic Technique (SRU) |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux | <input type="checkbox"/> Diag Assainissement | <input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic énergétique |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition | <input type="checkbox"/> Sécurité piscines | <input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat termites | <input type="checkbox"/> Installation gaz | <input type="checkbox"/> Ascenseur |
| <input type="checkbox"/> Etat parasitaire | <input type="checkbox"/> Radon | <input type="checkbox"/> Diag Robien |
| <input type="checkbox"/> Etat Risques Naturel et technologique | <input type="checkbox"/> Etat des lieux | |

Prestations	Conclusion
Etat Termites	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
DPE	Consommation conventionnelle : 169 kWh ep/m ² .an (Classe D) Estimation des émissions : 46 kg eqCO ₂ /m ² .an (Classe E)
Mesurage	Surface totale : 84,61 m ² Surface non prise en compte : 10,73 m ²

Certificat de surface privative

Numéro de dossier : 2110412-050711
Date du repérage : 05/07/2011
Heure d'arrivée : 09 h 00
Durée du repérage : 01h50

Désignation du ou des bâtiments	
Localisation du ou des bâtiments : Département : 17350 Commune : Port-d'Envaux Adresse : Section AB n° 251 Chemin des Deux Palisses	Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Désignation du propriétaire	
Désignation du client : Nom et prénom: Dossier 2110412 Adresse :	

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)	
Nom et prénom: MAITRE BOISSEAU Adresse : 87 AVENUE GAMBETTA 17100 SAINTES	

Repérage	
Descriptif du bien :	

Désignation de l'opérateur de diagnostic	
Nom et prénom: Thierry LANDAIS Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL SDH Adresse : 23 avenue Gambetta, 17100 SAINTES Numéro SIRET : 504 761 248 00013 Désignation de la compagnie d'assurance : Generali Assurances	

Superficie privative en m ² du lot	
Surface totale : 84,61 m² (quatre-vingt-quatre mètres carrés soixante et un)	

**Résultat du repérage**Date du repérage : **05/07/2011**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

MAITRE BOISSEAU (0546742340)

Tableau récapitulatif des surfaces:

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie	superficie non prise en compte
RDC - Séjour	27,75	
RDC - Cuisine	11,83	
RDC - Cellier	7,15	
RDC - Couloir	5,55	
RDC - Toilettes	1,90	
RDC - Dégagement	4,83	
RDC - Salle de bain	3,85	
RDC - Chambre 1	9,84	
RDC - Chambre 2	11,91	
RDC - Garage		10,73

Superficie privative en m² du lot :**Surface: 84,61 m² (quatre-vingt-quatre mètres carrés soixante et un)**Fait à **Port-d'Envaux**, le **05/07/2011****Par : Thierry LANDAIS**

23 Avenue Gambetta
17100 SAINTES
Tél. : 05 46 97 61 34
Fax : 05 46 97 26 30
Mail : agence17@e-maidiag.fr

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : 2110412-050711 Valable 10 ans à partir du : 05/07/2011 Type de bâtiment : Habitation (maisons individuelles) Année de construction : Avant 1975 Surface habitable : 85,61 m ² Adresse : Section AB n° 251 Chemin des Deux Palisses 17350 Port-d'Envaux	Date : 05/07/2011 Diagnostiqueur : David DEGOUVE Certification 07018099 délivrée par: Afnor Certification, le 18/12/2008
Propriétaire : Nom : Dossier 2110412 Adresse :	Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 15c, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2006.

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (€ TTC)
	détail par usage en kWh _{EP}	détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	GPL : 11 914	11 914	1 339 €
Eau chaude sanitaire	GPL : 2 517	2 517	283 €
Climatisation	-	0	0 €
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES	14 431	14 431	1 622 € (dont abonnement : 0 €)

Consommations énergétiques

(en énergie primaire)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Émissions de gaz à effet de serre

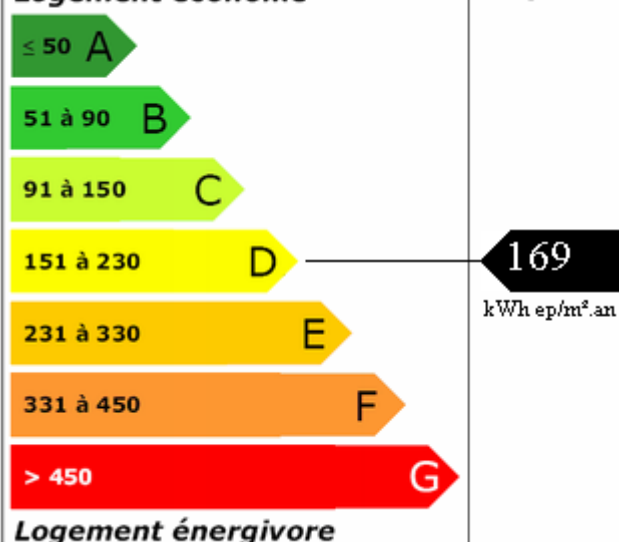
(GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

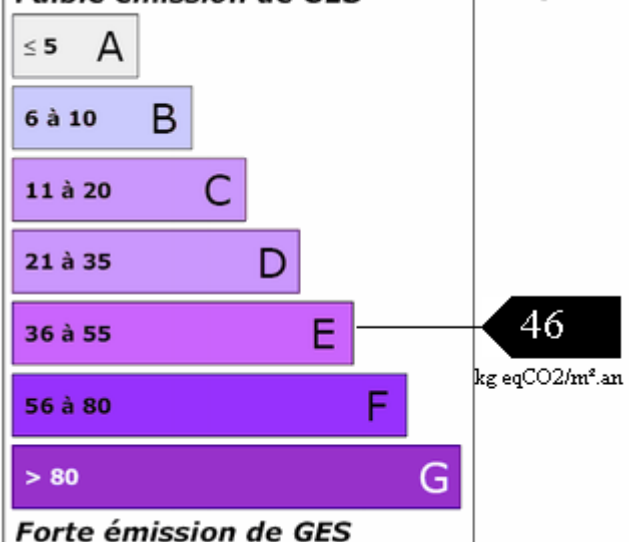
Consommation conventionnelle : 169 kWh ep/m².an

Estimation des émissions : 46 kg eqCO₂/m².an

Logement économe



Faible émission de GES



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)



Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage	Eau chaude sanitaire
Murs : Bloc béton creux donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure Mur en moellons et remplissage donnant sur un local non chauffé avec isolation intérieure Bloc béton creux donnant sur un local non chauffé avec isolation intérieure	Système(s) : Chaudière GPL installée entre 1989 et 2000 Emetteurs: Radiateurs à eau	Système(s) : Chaudière GPL installée entre 1989 et 2000
Toiture/Plafond(s) : Plafond sous solives bois donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure		
Menuiseries : Fenêtres double vitrage menuiserie pvc avec volets Fenêtres double vitrage menuiserie bois avec volets Porte simple en PVC avec vitrage Porte simple en PVC opaque pleine		
Plancher(s) bas : Plancher donnant sur terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face		
Energies renouvelables	Quantité produite localement	<i>kWh_{EP}/m².an</i>
Sans objet		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle et consommation réelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standards

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de

ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergies renouvelables produites par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)



Conseils pour un bon usage

Outre les mesures spécifiques figurant dans le tableau de la page suivante, il existe une multitude d'autres mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent non seulement le chauffage, mais aussi l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "horsgel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)



Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux réduit de 5,5%.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Economies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Envisager un Chauffage solaire	107 kWh ep/m ² .an	€€€	****	◆◆◆	45%

* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Economies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
* : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	◆◆◆◆ : moins de 5 ans
** : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	◆◆◆ : de 5 à 10 ans
*** : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	◆◆ : de 10 à 15 ans
**** : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	◆ : plus de 15 ans

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

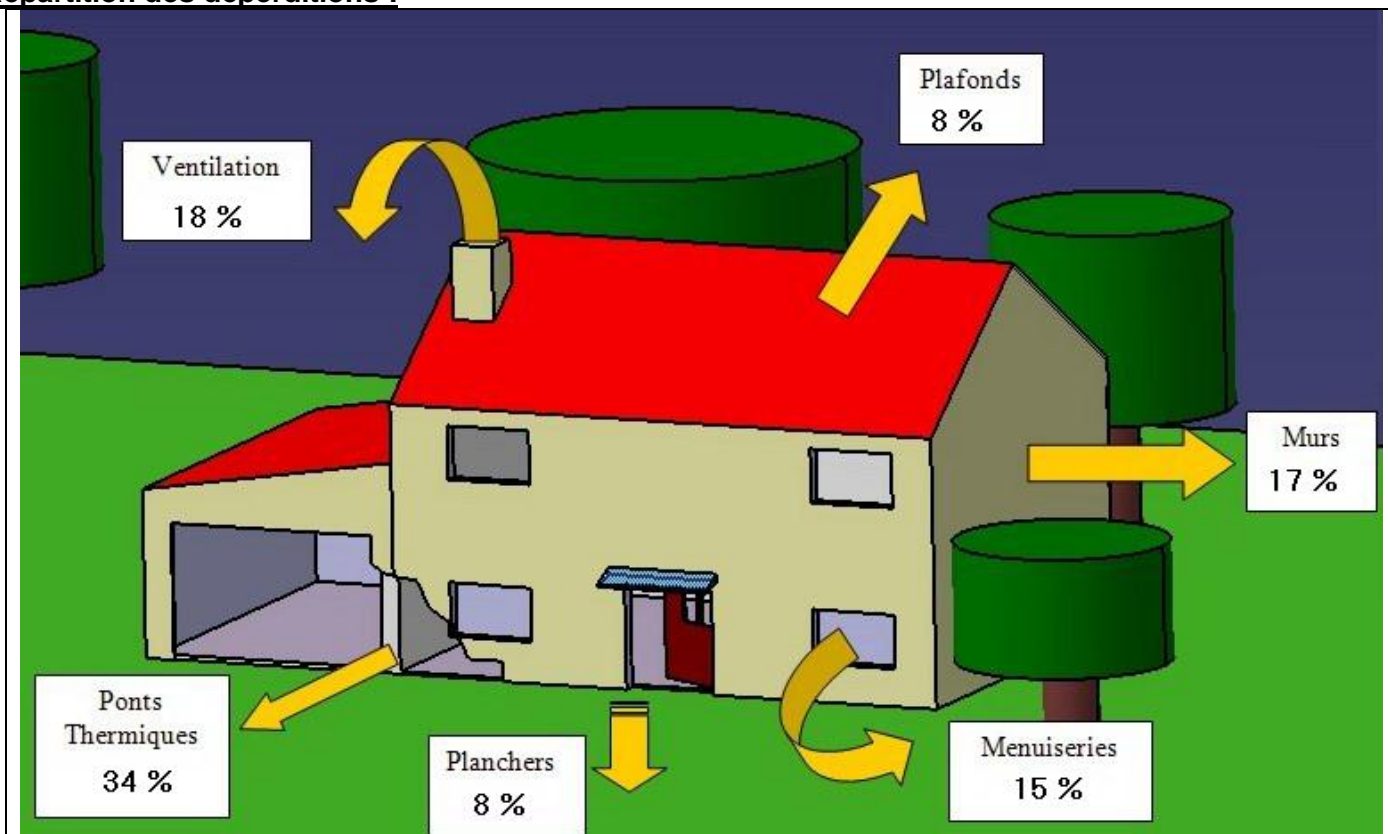
Commentaires :

Mesures d'amélioration	Commentaires
Envisager un Chauffage solaire	Recommandation : Envisager une installation de chauffage solaire Détail : Depuis plusieurs années déjà, on se préoccupe d'économiser l'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les recherches ont permis de suivre des pistes prometteuses, d'élaborer des techniques performantes utilisant l'énergie solaire. Ainsi, selon les régions, le recours à l'énergie solaire permet d'envisager des économies d'énergie de l'ordre de 20 à 40 %. (ADEME). Sachez de plus que des aides financières vous permettront de financer plus facilement votre installation.

Par : **Thierry LANDAIS**

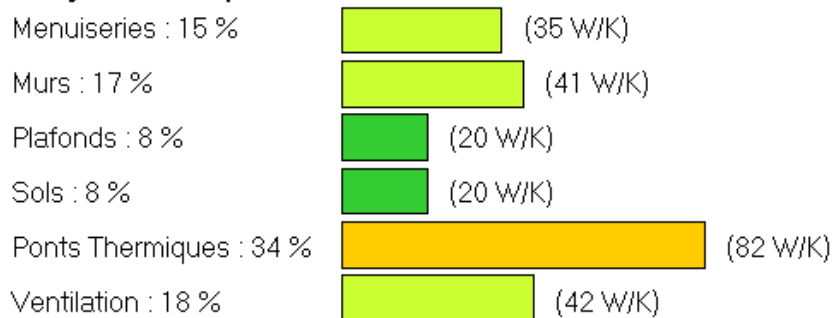
23 Avenue Gambetta
17100 SAINTES
Tél. : 05 46 97 61 34
Fax : 05 46 97 26 30
Mail : agence17@e-maidiag.fr

Répartition des déperditions :



Analyse des consommations :

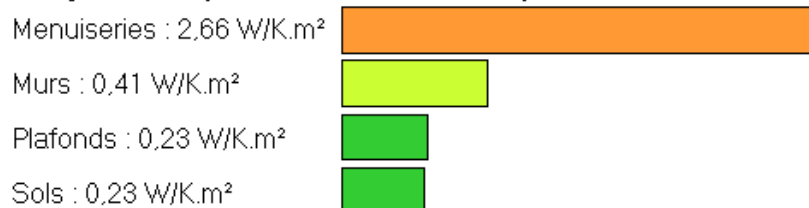
Analyse des déperditions



Analyse du rendement des systèmes énergétiques



Analyse de la performance des composants



Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 2110412-050711
Norme méthodologique employée : AFNOR XP P 03-201
Date du repérage : 05/07/2011
Heure d'arrivée : 09 h 00
Durée du repérage : 01h50

A. - Désignation du ou des bâtiments	
	Localisation du ou des bâtiments : Département : 17350 Commune (suivi du lieudit) : Port-d'Envaux Adresse (avec numéro de rue, voie) : Section AB n° 251 Chemin des Deux Palisses Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Descriptif du bien :
B. - Désignation du client	
	Désignation du client : Nom et prénom: Dossier 2110412 Adresse : Si le client n'est pas le donneur d'ordre : Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Apporteur Nom et prénom: MAITRE BOISSEAU Adresse : 87 AVENUE GAMBETTA 17100 SAINTES
C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic	
	Identité de l'opérateur de diagnostic : Nom et prénom: Thierry LANDAIS Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL SDH Adresse : 23 avenue Gambetta, 17100 SAINTES Numéro SIRET : 504 761 248 00013 Désignation de la compagnie d'assurance : Generali Assurances Numéro de police et date de validité : AL169975 / 31/12/2011 Certification de compétence 07017899 délivrée par : AFAQ COMPETENCES , le

Conclusion sommaire : Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.



D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Descriptif des pièces visitées

**RDC - Séjour,
RDC - Cuisine,
RDC - Cellier,
RDC - Couloir,
RDC - Toilettes,
RDC - Dégagement,**

**RDC - Salle de bain,
RDC - Chambre 1,
RDC - Chambre 2,
RDC - Garage,
Comble - Comble non habitable 1,
Comble - Comble non habitable 2**

Batiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
RDC - Séjour	Sol - carrelage Murs - plâtre peint Plafond - Peinture Porte(s) en PVC Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - Cuisine	Sol - carrelage Murs - plâtre peint Plafond - Peinture Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - Cellier	Sol - carrelage Murs - plâtre peint Plafond - Peinture Porte(s) en bois / PVC Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - Couloir	Sol - carrelage Murs - plâtre peint Plafond - Peinture Porte(s) en bois Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - Toilettes	Sol - carrelage Murs - plâtre peint Plafond - Peinture Porte(s) en bois Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - Dégagement	Sol - carrelage Murs - plâtre peint Plafond - Peinture Porte(s) en bois Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - Salle de bain	Sol - carrelage Murs - plâtre peint Plafond - Peinture Porte(s) en bois Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - Chambre 1	Sol - carrelage Murs - plâtre peint Plafond - Peinture Fenêtre(s) en bois Porte(s) en bois Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - Chambre 2	Sol - carrelage Murs - plâtre peint Plafond - Peinture Fenêtre(s) en bois Porte(s) en bois Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites



RDC - Garage	Sol - béton Murs - enduit, parpaing, pierre Plafond - Bois Porte(s) Métal	Absence d'indices d'infestation de termites
Comble - Comble non habitable 1	Sol - bois, laine de verre Murs - parpaing, pierre Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Comble - Comble non habitable 2	Sol - bois, laine de verre Murs - parpaing, pierre Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

F. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

G. - Moyens d'investigation utilisés :

- La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Oct. 2007) et à l'Arrêté du 29 mars 2007.
- Sondage manuel systématique à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- A l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.
- Pour chacun des éléments inspectés, le type d'outil utilisé est précisé.
- Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.
- L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

MAITRE BOISSEAU (0546742340)

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatation diverses
Comble - Comble non habitable 1	Sol - bois, laine de verre Murs - parpaing, pierre	Dégradation superficielle du bois (présence faible et ponctuelle) - Parasites observés : Petites vrillettes en activités le jour de la



	Plafond - Bois	visite
--	----------------	--------

Fait à **Port-d'Envaux**, le **05/07/2011**

Par : Thierry LANDAIS

23 Avenue Gambetta
17100 SAINTES
Tél. : 05 46 97 61 34
Fax : 05 46 97 26 30
Mail : agence17@e-maidiag.fr

Nota 1 : dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation. Pour faciliter cette déclaration, un modèle de déclaration peut vous être fourni sur demande.

Nota 2 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.